



PROGRAMME D' ACTIONS 2022

validé en Comité de filière du 6 décembre 2021



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe investit dans les zones rurales.

CAP filière Arboriculture Fruitière (2022)

Action 1 : Promouvoir l'offre régionale de fruits dans les circuits de distribution locaux

1. Contexte et problématique de la filière	Les opérateurs commerciaux et distributeurs de la filière partagent le constat qu'ils rencontrent des difficultés sur le développement de leur offre fruitière locale. L'identification de l'offre existante disponible (espèce, modes de production, volume, producteurs et metteurs en marché) et du potentiel régional constitue un obstacle au développement de leurs approvisionnements.
2. Objectifs action	Renforcer la visibilité de l'offre fruitière auprès des commerçants et distributeurs locaux. Cartographier ce qui est produit sur la région, recenser le besoin de l'aval et, sur des besoins non couverts à date, soutenir le développement de la production locale.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un état des lieux des productions existantes « frais » et « transformées » sur l'ensemble des espèces et des variétés. 2. Conduire une étude prospective à 5 ans des productions qui auront du potentiel demain sur la région (petits fruits, kiwis, figues, coing, fruits à noyaux, fruits secs). 3. Au sein du CAP Filière Fruits, dresser un état des lieux des besoins actuels et futurs des commerçants et des distributeurs pour des productions inexistantes sur la région (espèces, modes de production). 4. Identifier les producteurs et les groupements qui portent des offres fruits nouvelles (noix, noisettes, super fruits ...) ou AB.
4. Bénéficiaire de la subvention	Prestataire extérieur
5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi	<p><u>Indicateurs de résultat</u> Développement de l'offre fruitière locale actuelle et future</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> Réalisation de l'état des lieux des productions existantes « frais » et « transformées » Réalisation de l'étude prospective des productions à potentiel demain sur la Région Réalisation d'un état des besoins actuels et futurs des commerçants et distributeurs pour des productions inexistantes sur la Région Identification des producteurs ou groupements qui portent des offres fruits nouvelles</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Prestataire de conseil mandaté par le Conseil régional

	Professionnels référents : Benoit LONQUEU et Anne-Emmanuelle ESTIVIN.
8. Partenariat	Groupe Estivin – MAG Fruits – Auchan Scofel – Réseaux des Chambres d’agriculture – IDfel
9. Coût	Prestation de conseil : 20 000 €
10. Aide régionale sollicitée	<u>Aide régionale pour l’année 2022 (taux à 100 %)</u> 20 000 €
11. Participation autres financeurs	

CAP filière Arboriculture Fruitière (2022)

Action 2 : Adaptation au changement climatique de la filière arboriculture fruitière

1. Contexte et problématique de la filière	Pleinement consciente des bouleversements du changement climatique et de la nécessité de s’y adapter, la filière arboriculture fruitière est en demande de références pour préparer et sécuriser l’avenir de ses productions. En région Centre-Val de Loire, les outils ORACLE et ClimA-XXI permettent la réalisation de simulation des impacts du changement climatique sur les filières. L’enjeu est aujourd’hui de développer une approche systémique et prospective à l’échelle des entreprises ainsi que d’élaborer une stratégie d’adaptation claire et efficace.
2. Objectifs action	Réaliser des simulations d’impact du changement climatique sur les principales productions en arboriculture fruitière et construire une stratégie d’adaptation.
3. Contenu de l’action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Simulation de l’évolution des indicateurs agronomiques et agro-climatiques permettant la réalisation d’une cartographie prospective du risque de gel, de coup de chaud et de stress hydrique, sur 6 zones représentatives des vergers régionaux, en fonction des évolutions climatiques. 2. Zone par zone, caractérisation des pratiques culturale ayant un impact sur les risques climatique et l’impact carbone. Identification des solutions et pratiques de diminution des risques identifiés sur la cartographie réalisée au point 1.
4. Bénéficiaire de la subvention	Chambre régionale d’agriculture Centre-Val de Loire et IDfel
5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Etude cartographique sur l’évolution des indicateurs - Etude de l’impact des pratiques culturales sur les risques identifiés
6. Calendrier de mise en œuvre	2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l’action	<ol style="list-style-type: none"> 1. CRA CVL 2. IDfel <p style="background-color: yellow;">Professionnels référents : Jérôme BROU et Jean-Louis MOULON.</p>
8. Partenariat	
9. Coût	<ol style="list-style-type: none"> 1. 12 jours x 550 € = 6 600 € 2. Stagiaire 6 mois : indemnité et frais de déplacement = 6 000 € et temps d’encadrement 10 jours x 550 € = 5 500 €, soit 11 500 € au total
10. Aide régionale sollicitée	<p>Aide régionale pour l’année 2022 (taux d’aide 50%)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le temps CRA CVL est pris en charge dans le cadre de la convention annuelle CRA CVL / Conseil régional. 2. 5 750 € pour IDfel.

	Soit 5 750 €.
11. Participation autres financeurs	

CAP filière Arboriculture Fruitière (2022)

Action 3 : Accompagner l'émergence de nouvelles filières

1. Contexte et problématique de la filière	Depuis 4/5 ans, nous constatons que de nombreux agriculteurs se lancent dans de nouvelles productions de fruits. S'ils se sont souvent informés avant l'implantation de ces productions, ils se trouvent très souvent demandeurs d'accompagnement technique. Ces nouveaux producteurs ont également besoin de visibilité sur les opérateurs économiques présents en région sur l'achat de leur production comme sur la transformation. L'un des facteurs d'émergence de ces nouvelles filières est la création de lien entre producteurs ainsi que la définition d'une stratégie commune de commercialisation et de développement.
2. Objectifs action	Apporter des réponses techniques aux nouveaux producteurs et organiser la structuration de ces nouvelles filières de l'acte de production à celui de la commercialisation.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recensement des nouveaux producteurs, opérateurs collecteurs et transformateurs dans ces filières émergentes. 2. Organisation d'une rencontre technique filière. 3. Identification des producteurs souhaitant s'engager dans une démarche de structuration et de commercialisation. 4. Organisation de premières réunions d'échanges permettant de définir une feuille de route pour la structuration de la filière qui pourra éventuellement être aidée dans le cadre du CAP filière à partir de 2023. <p>Sur l'année 2022, 2 filières seront accompagnées dans le cadre de cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Filière petits fruits • Filière fruits à coque
4. Bénéficiaire de la subvention	Chambres départementales d'agriculture
5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de producteurs identifiés pour les 2 filières retenues. - nombre de producteurs dans les réunions d'échanges en vue de la structuration des 2 filières.
6. Calendrier de mise en œuvre	2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CDA 45 Professionnels référents :
8. Partenariat	IDfel, Vegepolys Valley, Biocentre
9. Coût	<p>1, 2 et 3 : 10 jours x 550 € = 5 500 € par filière, soit 11 000 € au total.</p> <p>4 : 3 réunions par filière : 3 jours x 550 € = 1 650 € par filière, soit 3 300 € au total.</p>

10. Aide régionale sollicitée	<u>Aide régionale pour l'année 2022 (taux d'aide 50 %)</u> 1, 2 et 3 : 5 500 € 4 : 1 650 € Soit 7 150 € au total.
11. Participation autres financeurs	

CAP filière Arboriculture Fruitière (2022)

Action 4 : Accompagner la plantation et/ou la rénovation variétale des vergers

1. Contexte et problématique de la filière	La rénovation des vergers est une action structurante et essentielle pour la pérennité de la filière. Elle permet de maintenir un verger qualitatif et compétitif à même de répondre aux attentes des marchés et des consommateurs.
2. Objectifs action	Afin de maintenir et/ou développer la capacité de production du verger régional, il est important que chaque producteur renouvelle régulièrement son verger et/ou plante de nouvelles variétés.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Aide aux investissements pour les plantations nouvelles ou de rénovation variétale en abondement de l'aide nationale « Rénovation des vergers » versée par FranceAgriMer.</p> <p><u>Critères d'éligibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet d'investissement est au minimum de 3 000 € HT. - Sauf impossibilité technique ou administrative, les vergers doivent obligatoirement être protégés contre le gel et la grêle. - Les espèces et variétés aidées doivent appartenir à la liste établie par le comité de filière. - L'entreprise doit être adhérente à 2 des 4 sources d'informations suivantes pour les nouveaux producteurs (introduction de nouvelles espèces) et 3 sur les 4 pour les autres producteurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Commission fruit d'IDfel. ○ AOP Noix ou AOP Cerise. ○ Un appui technique comprenant au moins une permanence téléphonique & une diffusion d'informations et des réunions techniques & un suivi individuel (sauf fruits rouges). ○ Un cahier des charges environnemental : Vergers Ecoresponsables – GlobalGap – Nuturne – Cahier des charges distributeurs – Agriculture Biologique – PFI Cerise – Certification environnementale niveau 2 – Agriconfiance – HVE.
4. Bénéficiaire de la subvention	Producteurs indépendants ou organisés en OP.
5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi	Surfaces plantées par variété. Taux de renouvellement des vergers en rapport avec le taux moyen.
6. Calendrier de mise en œuvre	2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	IDfel

	Professionnels référents : David FEUILLETTE, Xavier SIMIER et Guillaume BRISARD.
8. Partenariat	
9. Coût	<p>pommes ou poires à 25 000 € / ha noix ou noisettes à 4 000 € / ha cerises à 22 000 € / ha petits fruits à 6 000 € / ha</p> <p>Coût estimé pour 2022 : 300 000 €</p>
10. Aide régionale sollicitée	<p><u>Aide régionale pour l'année 2022 (taux d'aide 10 %)</u></p> <p>Le montant de l'aide du CAP filière est calculé sur la base des dépenses éligibles de l'aide versée par FranceAgriMer.</p> <p>30 000 €</p>
11. Participation autres financeurs	

CAP filière Arboriculture Fruitière (2022)

Action 5 : Favoriser l'évolution des pratiques grâce à l'expérimentation

1. Contexte et problématique de la filière	Les programmes d'expérimentation reposent sur la prise en compte de l'évolution de la réglementation, des marchés, des attentes environnementales et sociétales et des besoins des producteurs. Ceux-ci s'inscrivent dans une approche de moyen terme nécessitant des moyens techniques et des compétences en perpétuelle évolution. Ils ont pour objectif de préparer les facteurs clés techniques indispensables à la compétitivité des entreprises et à la pérennité de la filière.
2. Objectifs action	Développer des programmes d'expérimentation ambitieux avec l'objectif de produire des fruits de qualité qui répondent aux attentes économiques, sociétales et environnementales.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Les différents organismes d'expérimentation proposent et présentent un programme d'expérimentation annuel au Comité de filière. Le Comité de filière priorise et valide les actions à financer dans le cadre du CAP filière.
4. Bénéficiaire de la subvention	<ul style="list-style-type: none"> - CTIFL - La Morinière - Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher (CDA 41) - Chambre d'agriculture du Loiret (CDA 45)
5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'expérimentation menées et financées dans le cadre du CAP filière. - Nombre de techniciens destinataires des résultats d'expérimentation.
6. Calendrier de mise en œuvre	2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Pour les actions qui les concernent : CTIFL - La Morinière - CDA 41 - CDA 45
8. Partenariat	COVETA
9. Coût	<p>La Morinière : 244 478 € de projets déposés au CAP filière pour 2022.</p> <p>CA 41 : 27 250 € de projets déposés au CAP filière pour 2022.</p> <p>CA 45 : 5 500 € de projets déposés au CAP filière pour 2022.</p>
10. Aide régionale sollicitée	<p>Aide régionale pour l'année 2022 (taux d'aide 70 %)</p> <p>La Morinière : 123 231,30 €</p> <p>CA 41 : 19 075 €</p> <p>CA 45 : 3 850 €</p> <p>Soit 146 156,30 € au total.</p>
11. Participation autres financeurs	

CAP filière Arboriculture Fruitière (2022)

Action 6 : Pilotage du programme annuel 2022

1. Contexte et problématique de la filière	Permettre à la CRA CVL de coordonner le programme d'actions régional arboriculture fruitière arrêté pour décliner la politique du CAP filière.
2. Objectifs action	Coordonner et suivre l'état d'avancement des actions.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>La mise en œuvre du CAP filière nécessite un travail d'animation qui devra être confié à une personne chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superviser et coordonner l'ensemble du programme d'actions - Négocier les actions avec les organismes impliqués et les financeurs - Préparer les arbitrages à soumettre aux responsables professionnels - Informer sur le projet et son avancement - Recueillir les besoins - Evaluer les actions et si nécessaire les faire évoluer - Animer le comité de filière (convocation, logistique, compte-rendu ...)
4. Bénéficiaire de la subvention	CRA CVL
5. Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi	- Avancement et réalisation des actions
6. Calendrier de mise en œuvre	2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>CRA CVL</p> <p style="background-color: yellow;">Professionnel référent : Jean-Louis MOULON (Président du comité de filière).</p>
8. Partenariat	IDfel et l'ensemble des intervenants de la filière
9. Coût	0,3 ETP
10. Aide régionale sollicitée	Dans le cadre de la convention annuelle CRA CVL / Conseil régional
11. Participation autres financeurs	